Programme de Formation

FORMATION MENTION ADDITIONNELLE B96

PRÉ-REQUIS
 Être apte sur le plan médical
 Etre titulaire du permis B en cours de validité.

DURÉE
 7 heures

DISPOSITIFS DE SUIVI
 Feuilles de présence émargées par les stagiaires

DISPENSATEUR DE FORMATION
  Formateur diplômé BEPECASER.

VALIDATION DES ACQUIS
 A l'issus de la formation, délivrance d'une attestation qui permet de faire ajouter la mention B96 sur le permis de conduire catégorie B.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
 Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS
Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

LIEU ET NATURE DE L'ACTION
CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES
M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIFS ET FINANCEMENTS
 A partir de 350.00€ TTC

PERSONNES CONCERNÉES
Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

CONTEXTE
Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 17 janvier 2013, relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION
 Connaître les principales règles de comptabilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicule
 Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
 Connaître la signalisation spécifique.
 Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
 Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de marche avant et de marche arrière ainsi que dans toutes les situations de circulation.
 Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation

CONTENU DE LA FORMATION

SEQUENCE HORS CIRCULATION

 Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules
 La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicule
 Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ
 Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules
 L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules

SEQUENCE EN CIRCULATION

 La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication Les règles de placement
 Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
 L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt
 Les trajectoires en virages et voies étroites
 Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement